

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION



Comité de Natation du Rhône – Métropole de LYON



BULLETIN D'INFORMATION N°6

Du lundi 12 décembre 2022

Le Comité Départemental du Rhône de Natation est une association Loi 1901, reconnu d'utilité publique. Enregistré sous le n° W 691055369 à la préfecture du Rhône, le 14 janvier 1964 - SIRET n° 42829122300017.

Siège social : Espace des sports Métropole de Lyon – 28 rue Julien – 69 003 Lyon

Tél. : 04 72 00 11 34 - Fax. : 04 72 00 11 34

☎ : 06 72 82 98 68 et 06 24 71 68 13

Courriel : comiterhonenatation69@gmail.com

Site : <http://www.comiterhonenatation.fr>

Conseil d'Administration

Du 12 décembre 2022 à 20h

Présents :

Maxime Usclat, Jean-Luc Guegan, Fabien Boiron-Boirel, Catherine Burlot, Michèle Durieu, Cendrine Henriot-Wagner, Pierre-Alexandre Arnoux, Jean-Yves Reina, Sonia Berthelet, Jean-Michel Riehl

Présents en visio :

Jade Cadière, Sandrine Favrot, Florestan Desmaris et Caroline Lecoeur

Excusés :

FEUDO Etienne, PILON Marc, TRAVERT Natacha, VIARD Dominique, BIDEAUX Eric, HESSE Jean-Marc, LEJCZYK Lucille LETERME Valérie, VALENTIN Cécile.

Invitée :

Marie Sala

ORDRE DU JOUR

1. Bilan de la réunion de bureau
2. Comptes
3. Festival de l'eau
4. Water-polo
5. Préparation AG
6. Rapport des commissions

1. Bilan de la réunion de bureau

Un rappel des décisions prises en réunion de bureau est effectué.

Plongeon

LPC demande une subvention pour le meeting des Lumières du 10/11 décembre.

Décision : Subvention de 1 000€ en remboursement des factures envoyées. De plus, il n'y a plus qu'un seul club sur le Rhône (Vaugneray : plus de section plongeon pour le moment) : Cette subvention fera donc office d'action annuelle pour la discipline

Le Problème principal du plongeon est clairement identifié : absence d'entraîneur de plongeon diplômé.

Le comité est prêt à accompagner financièrement une formation.

Natation Artistique

Jade Cadière (ASL) sollicite une aide à la formation de son BF4 (en échange d'une journée de formation)

--> accompagnement de la formation validée

2. Comptes

Lors de la présentation des comptes : déficit de 3 537€

Non provisionné :

- Ristourne : environ 7 500€
- Récompenses : environ 4000€

Il s'agissait d'une année de reprise, le CdR était prêt à accepter un déficit.

L'année à venir se présente mieux du point de vue des rentrées et les différentes disciplines sont priées de faire attention.

3. Festival de l'eau

Le comité a touché une belle subvention de la Ville de Lyon pour organiser 2 événements :

- 1- Un comptage kilométrique en faveur du centre Léon Bérard.
- 2- Une épreuve d'eau libre de 1 kilomètre dans le Saône.

Un don de 813€ (longueur du Rhône en kms) est fait au centre Léon Bérard).

4. Water-polo

Le tournoi Habawaba coûte cher par rapport au ratio des licenciés comparé à la NA par exemple.

La commission réfléchit à une solution de développement moins onéreuse.

Il lui est demandé une plus grande rigueur dans sa gestion. Les accompagnants partiront désormais avec une CB du comité afin d'éviter les mélanges.

5. Préparation AG

- Tarif d'engagement des compétitions -> La grille des tarifs est revue. Certains tarifs baissent afin qu'aucun tarif ne soit supérieur à celui de la ligue

- Points critiques :

- Synchro découverte : l'AS Caluire fait ses engagements directement sur place ; ce qui pose des problèmes de gestion de la compétition
- Natation course : déficit d'Officiel en particulier sur le meeting départemental de St-Priest ainsi que sur les ITC jeunes et la compétition Avenirs par équipe.

Des amendes calées sur le tarif de la ligue (60€ au lieu de 75) seront appliquées à raison d'une sur deux. Ce sera donc valable sur la première facture de la saison que les clubs recevront courant janvier.

Après l'assemblée générale, où un rappel sera fait aux clubs, elles seront toutes comptabilisées.

- Les nouveaux statuts feront l'objet d'un AG extraordinaire

6. Rapport des commissions

- Eau libre : il est envisagé de nouveau une organisation dans le cadre du festival de l'eau

- Maîtres : organisation d'un Championnat été Maître du Rhône à voir (14 ou 20 mai)

- Natation course :

Lors des ITC jeunes à Sainte-Foy, une personne a pris en douce la photo d'une demoiselle qui se changeait.

Si cela devait se reproduire, la compétition serait immédiatement annulée et le président du comité ou son représentant sur la compétition irait immédiatement au commissariat de Police porter plainte ou déposer une main courante.

Lors de la compétition par équipe avenir, nous avons assisté à une catastrophe en termes de compétences natatoires.

Il a donc été décidé d'édicter un règlement pour les compétitions avenir départementales qui paraîtra avant le 15/01.

D'autre part, le comité réfléchit à un suivi des entraîneurs de cette catégorie.

Fin de séance

Prochains conseils d'administration :

Lundi 20 février à 20h

Lundi 24 avril à 20h

Lundi 3 juillet à 20h